

Annexe 4 : Pièces justificatives « Développement des infrastructures hydrauliques »

1. Porteurs de projet de développement hydraulique individuel

Libellé de la PJ	Libellé en dessous de la PJ
Attestation ATEXA	Pour tous les exploitants agricoles
Attestation remplie et signée relative à la présence de dirigeant(s) relevant du régime de protection sociale des salariés agricoles	Pour les dirigeants relevant du régime de protection sociale des salariés agricole
Copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)	Ou demande de renouvellement si non -valide
Retraite	Attestation de non-demande de droits à la retraite Pour les agriculteurs actifs de plus de 67 ans
RIB	Pour tous les demandeurs
Note technique et économique présentant la faisabilité du projet	Pour tous les demandeurs
Carte de localisation des parcelles irriguées dans le cadre du projet	Pour tous les demandeurs
Photo géolocalisée du système de mesure de consommation d'eau	Compteur d'eau
Justificatifs de dépenses sur devis	Fournir : 1 devis pour les dépenses inférieures à 5 000 Euros ; 2 devis pour les dépenses entre 5 000 Euros et inférieures à 90 000 Euros; 3 devis pour les dépenses supérieures ou égales à 90 000 Euros
Tableau de dépenses prévisionnelles	Modèle à télécharger sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine, à joindre une fois rempli en format Excel.
Sélection	Grille de sélection : Choix des critères retenus par le demandeur ANNEXE 2 Surfaces des cultures irriguées par le projet-DEV Certificat de conformité au mode de production biologique délivré par l'organisme certificateur Attestation d'engagement délivrée par l'organisme certificateur si exploitation en conversion AB Contrat prêt d'honneur signé entre la plateforme et le bénéficiaire si NI avec prêt d'honneur Initiative Nouvelle-Aquitaine
Respect codes de l'environnement et de l'urbanisme / Art. 74 R(UE) 2021/2115	Dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau présenté à la DDT(M) (sauf pour les projets ne concernant que les réseaux) Autorisation réglementaire Loi sur l'eau (autorisation, déclaration ou avis du service police de l'eau de la DDT/DDTM sur analyse environnementale si procédure loi sur l'eau non requise) (sauf pour les projets ne concernant que les réseaux) Analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative importante sur l'environnement (défrichement, espèces protégées...) Arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement Autorisation d'urbanisme : Déclaration préalable de travaux / Permis de construire ou d'aménager

Engagement agroécologique : Eco-conditionnalité au plus tard à la demande de solde	Si Atteinte du niveau supérieur ou spécifique AB de l'écorégime du 1er pilier de la PAC : Relevé de paiement PAC Certification AB (ou en conversion AB), HVE, HVN ou autre certification environnementale reconnue par l'AG Régionale après expertise
Engagement agroécologique / Bonification à la demande d'aide	Contrat de transition Agro-écologique (CTAE) : Justificatif du CTAE (Devis signé, autres) Certification AB (ou en conversion AB), HVE, HVN ou autre certification environnementale reconnue par l'AG Régionale après expertise
Acquisition immobilière	Titre de propriété ou document justifiant le caractère onéreux. La valeur est certifiée par un expert indépendant qualifié ou par un organisme officiel dûment agréé Une déclaration sur l'honneur datée et signée par le propriétaire attestant que ce bien n'a pas déjà été soutenu par une aide européenne au cours des cinq dernières années.
Acte authentique de vente	Si achat de terrain
Attestation de délégations de signatures	Pour les GAEC
KBIS à jour ou équivalent Extrait KBIS ou certification INSEE Extrait des statuts à jour	Pour les formes sociétaires

2. Porteurs de projet de développement « hydraulique collectif »

Libellé de la PJ	Libellé en dessous de la PJ
RIB	Pour tous les demandeurs
Attestation remplie et signée relative à la présence de dirigeant(s) relevant du régime de protection sociale des salariés agricoles	Pour les dirigeants relevant du régime de protection sociale des salariés agricole
Note technique et économique présentant la faisabilité du projet	Pour tous les demandeurs
Carte de localisation des parcelles irriguées dans le cadre du projet	Pour tous les demandeurs
Photo géolocalisée du système de mesure de consommation d'eau	Compteur d'eau
Commande publique	Formulaire « Etes-vous soumis aux règles de la commande publique ? » Annexe commande publique Pour les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence : 2 devis par dépense présentée comprise entre 5 000 € et les seuils de procédure adaptée. En cas de prévision de sous-traitance pour un demandeur public ou organisme qualifié de droit public : copie de la convention liant le bénéficiaire au partenaire
Justificatifs de dépenses sur devis	Fournir : 1 devis pour les dépenses inférieures à 5 000 Euros ; 2 devis pour les dépenses entre 5 000 Euros et inférieures à 90 000 Euros ; 3 devis pour les dépenses supérieures ou égales à 90 000 Euros
Tableau de dépenses prévisionnelles	Modèle à télécharger sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine, à joindre une fois rempli en format Excel.

Sélection	Grille de sélection : Choix des critères retenus par le demandeur ANNEXE 2 Surfaces des cultures irriguées par le projet-DEV Certificat de conformité au mode de production biologique délivré par l'organisme certificateur, pour les exploitations bénéficiaires in fine des investissements Attestation d'engagement délivrée par l'organisme certificateur si exploitation en conversion AB , pour les exploitations bénéficiaires in fine des investissements Contrat prêt d'honneur signé entre la plateforme et le bénéficiaire si NI avec prêt d'honneur Initiative Nouvelle-Aquitaine
Attestation de la structure collective précisant le nombre d'exploitations concernées bénéficiaire de l'investissement	Pour tous les demandeurs
Respect codes de l'environnement et de l'urbanisme / Art. 74 R(UE) 2021/2115	Dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau présenté à la DDT(M) (sauf pour les projets ne concernant que les réseaux) Autorisation réglementaire Loi sur l'eau (autorisation, déclaration ou avis du service police de l'eau de la DDT/DDTM sur analyse environnementale si procédure loi sur l'eau non requise) (sauf pour les projets ne concernant que les réseaux) Analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative importante sur l'environnement (défrichement, espèces protégées...) Arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement Autorisation d'urbanisme : Déclaration préalable de travaux / Permis de construire ou d'aménager
Engagement agroécologique : Eco-conditionnalité au plus tard à la demande de solde	Si Atteinte du niveau supérieur ou spécifique AB de l'écovégétation du 1er pilier de la PAC : Relevé de paiement PAC Certification AB (ou en conversion AB), HVE, HVN ou autre certification environnementale reconnue par l'AG Régionale après expertise
Engagement agroécologique / Bonification à la demande d'aide	Contrat de transition Agro-écologique (CTAE) : Justificatif du CTAE (Devis signé, autres) Certification AB (ou en conversion AB), HVE, HVN ou autre certification environnementale reconnue par l'AG Régionale après expertise
Acquisition immobilière	Titre de propriété ou document justifiant le caractère onéreux. La valeur est certifiée par un expert indépendant qualifié ou par un organisme officiel dûment agréé Une déclaration sur l'honneur datée et signée par le propriétaire attestant que ce bien n'a pas déjà été soutenu par une aide européenne au cours des cinq dernières années.
Acte authentique de vente	Si achat de terrain
KBIS à jour ou équivalent Extrait KBIS ou certification INSEE Extrait des statuts à jour	Pour les formes sociétaires

Délibération signée de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention	Pour collectivité ou établissement public ou Associations Syndicales Autorisées (ASA)
Récépissé de déclaration d'association en préfecture Statuts à jour et liste des membres du bureau et du conseil d'administration le cas échéant PV de l'AG approuvant le projet	Pour les associations syndicales libres (ASL)